



GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'île de Ré

1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet

Tél. 05 46 07 95 03 - asso.gemre17@yahoo.fr - <http://gemre.wifeo.com/>

Réponse de M. Thibaudeau, candidat aux municipales à Dompierre sur Mer (17139) reçue le 17 Mars 2014

Monsieur le Président

En réponse au questionnaire que vous avez transmis le 24 février dernier, notre liste "Dompierre Renouveau" se positionne sans ambiguïté en faveur des propositions que votre association nous a soumises.

Quatre fois oui donc aux quatre questions soulevées, au nom de la plus élémentaire des libertés, celle de circuler gratuitement sur l'ensemble du territoire national, et a fortiori sur le seul point d'accès au territoire de l'île de Ré. Celui-ci a, en effet, été doublement financé par les charentais-maritimes, par les impôts départementaux et par le péage : une double peine ajoutée à un tour de passe-passe qui interdisait, à l'époque, de rendre payante une portion de route nationale qui est le seul accès à un territoire, en l'occurrence celui de l'île de Ré, entraînant une déclassification en route départementale pour contourner la loi.

Un retour aux sources de la loi républicaine serait effectivement nécessaire pour qu'enfin l'Etat retrouve ses prérogatives régaliennes concernant le réseau routier national, mises à mal pour l'ouverture au privé d'un réseau autoroutier financé par les deniers publics qui devrait donc être maintenant gratuit pour les usagers, mais dont les bénéfices sont désormais tombés aux mains d'opérateurs dont les objectifs sont décidément très éloignés du bien commun.

Toutes mes félicitations pour le combat légitime que vous menez, pour lequel nous vous exprimons toute notre solidarité.

Denis Thibaudeau
tête de liste de "Dompierre Renouveau"